



Trace n° 79010573

Cette promenade, sans dénivelé, ni difficulté, permet de faire le tour de la bastide revéloise, et d'y découvrir quelques points historiques. Le point de départ se situe juste à côté de la piscine municipale.

<b>Durée</b>	1h 50	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	6,11 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	17 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	18 m	<b>Commune</b>	Revel (31250)
<b>Point haut</b>	226 m	<b>Région</b>	Massif central
<b>Point bas</b>	207 m		

## Description

Stationner à proximité de la piscine municipale de [Revel](#), à l'angle du Port Louis.

**(D/A)** Suivre la rigole sur la rive droite. Traverser, successivement, l'Avenue des Bourdettes, l'Avenue de Saint-Ferréol, atteindre le pont du Chemin du Pont du Riat. Remarque : ce pont est en forme d'accent circonflexe.

**(1)** Prolonger sur la rigole pour arriver à la Route de Vaudreuille, passer sous le pont, et atteindre ensuite la Maison de la Badorque.

**(2)** Poursuivre en face, toujours sur la rigole, atteindre rapidement un carrefour de sentier entre des maisons.

**(3)** Prendre, à droite, ce sentier en descente et continuer jusqu'au Chemin de la Badorque. Le traverser, puis emprunter, légèrement à droite, la Rue Clémence Isaure. Au rond-point du 6 juin 1944, traverser la D622, et suivre en face sur le Chemin de Beau Séjour. À son terme, virer à gauche, atteindre la Voie Verte.

**(4)** Tourner à droite, traverser l'Avenue de Toulouse, passer derrière l'ancienne gare (Revel [Sorèze](#)).

**(5)** Poursuivre sur cette voie jusqu'au carrefour de l'ancienne maison du garde-barrière.

**(6)** Traverser l'Avenue des Frères Arnault, et prendre à droite, le Chemin de la Farguette, jusqu'à la route de Castres. La traverser avec **attention**, route dangereuse. La suivre à gauche. Passer devant le garage Citroën, et tourner à droite dans le Chemin de la Roumenguière puis, tout de suite, à droite sur la Rue Abricot du Laudot. La suivre et continuer dans son prolongement, sur un chemin enherbé, jusqu'à la Rue George Sand. Prolonger dans cette rue, traverser la Rue Châteaubriand, puis atteindre la rigole.

**(7)** Tourner à droite, et longer maintenant la rigole, traverser la Rue Albert Camus, puis la Rue Lamartine. Parvenir à la Rue Montaigne.

**(8)** La traverser et prendre en face la Rue Voltaire. À la Rue Baudelaire, tourner à gauche, puis à droite, dans l'Avenue Blaise Pascal, jusqu'au rond-point de l'Avenue de Sorèze. Passer devant la pierre taillée, traverser l'Avenue de Sorèze, passer devant le Moulin du Roy, et rejoindre le parking de la piscine **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A - Piscine d'été de Revel**  
| N 43.45483° / E 2.014635° - alt. 225 m - km 0
- 1 Pont du Riat**  
| N 43.451725° / E 2.003459° - alt. 224 m - km 1.05
- 2 Maison de la Badorque.**  
| N 43.451602° / E 1.997546° - alt. 224 m - km 1.54
- 3 Passage entre les maisons**  
| N 43.450989° / E 1.994631° - alt. 223 m - km 1.81
- 4 Voie Verte**  
| N 43.456983° / E 1.994378° - alt. 208 m - km 2.56
- 5 - Ancienne gare de Revel-Sorèze**  
| N 43.462696° / E 1.999535° - alt. 210 m - km 3.32
- 6 Maison garde barrière**  
| N 43.467131° / E 2.003465° - alt. 210 m - km 3.91
- 7 Rigole**  
| N 43.460865° / E 2.017169° - alt. 218 m - km 5.38
- 8 Rue Voltaire**  
| N 43.458488° / E 2.015827° - alt. 218 m - km 5.67
- D/A - Moulin du Roy (Revel)**  
N 43.454964° / E 2.014623° - alt. 224 m - km 6.11

## Informations pratiques

### A proximité

**(D/A)** Port Louis : bassin creusé par Paul Riquet en 1668 pour permettre l'accès de petites barques sur la rigole. La Rigole de la Plaine servait à l'alimentation en eau du Canal du Midi créé par Pierre-Paul Riquet.

**(1)** Pont du Riat : remarque ce pont est en forme d'accent circonflexe, à son pied un plan incliné donne accès à une sorte de quai où les lavandières venaient laver leur linge.

**(2)** Maison de la Badorque : ancien logement de fonction des employés et gardes du canal et de ses écluses.

**(4)** Voie Verte : c'est l'ancienne voie de chemin de fer, mise en service en 1865 et fermée définitivement en 1985, qui reliait Castelnaudary à Castres.

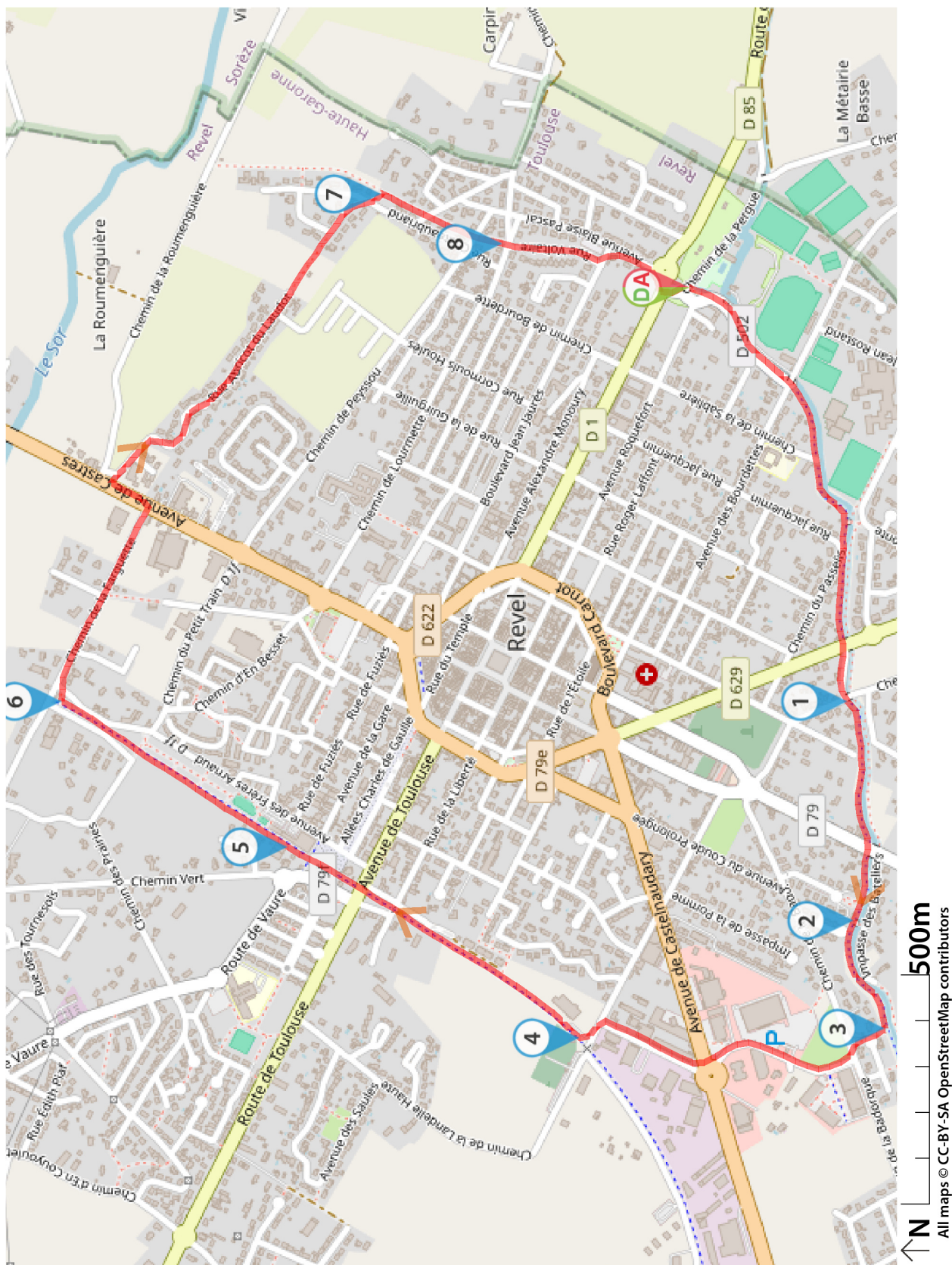
Entre **(6)** et **(7)** : la Rue Abricot du Laudot doit son nom au cheval local célèbre pour ses nombreuses victoires nationales en trot attelé.

Entre **(8)** et **(D/A)** : au rond point la pierre taillée permettait de calibrer l'eau fournie à la ville pour les fontaines, l'arrosage et le nettoyage. Plus loin trouver le Moulin du Roy construit par Pierre-Paul Riquet en 1670 pour pallier à la suppression des 6 moulins positionnés en aval.

Pour compléter ces informations [voir ici](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-ronde-reveloise/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



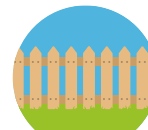
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



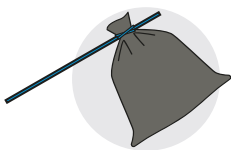
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**